
Projet Jean-Jaurès : les recours en référé rejetés !

Début mars, le collectif Jean-Jaurès, composé de quelques commerçants, avait déposé deux recours en référé pour demander l'arrêt des travaux de la place Jean-Jaurès.

Ces deux recours viennent d'être rejetés par le tribunal administratif de Grenoble, ce dernier estimant qu'il n'y a aucun doute sérieux quant à la légalité des décisions attaquées par le collectif.

Les requérants ont de surcroît été condamnés à verser à la commune de Romans-sur-Isère la somme de 1800 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Les travaux, engagés depuis le 4 mars, vont donc se poursuivre selon le calendrier prévu, et c'est une immense satisfaction pour la majorité municipale, qui se voit ainsi confortée dans son projet d'aménagement et de renaturation de ce secteur majeur du centre-ville.

La parfaite légalité des décisions juridiques prises par la ville de Romans se trouve également reconnue par le juge.

Les élus de la majorité appellent désormais ces quelques commerçants à arrêter de se tirer constamment une balle dans le pied avec leur communication négative, et à enfin considérer les vertus de ce projet en termes d'attractivité résidentielle, commerciale et touristique, mais également au regard des enjeux climatiques que personne ne peut ignorer.

La majorité municipale tient enfin à dénoncer l'attitude scandaleuse de certains membres du collectif qui, par les tentatives d'intimidations exercées auprès de commerçants qui soutiennent le projet, ou les propos injurieux prononcés à l'endroit du Maire, des élus et/ou des agents de la ville, se sont totalement discrédités.